



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation alarmante des accueillants familiaux

Question écrite n° 44615

Texte de la question

Mme Mireille Robert attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation particulièrement alarmante et très préoccupante de certains accueillants familiaux. Elle porte, notamment, à son attention la situation de Mme Thérèse Bauwens, âgée de 70 ans, qui a entrepris une grève de la faim depuis le 4 février 2022 pour porter la cause des accueillants familiaux à l'échelle nationale. L'amélioration du statut des accueillants familiaux est de première nécessité pour professionnaliser un peu plus ce mode d'accueil. Avec l'allongement de l'espérance de vie, la politique gériatrique du pays se doit d'évoluer et ne plus reposer sur les deux seuls piliers que sont l'aide et l'accompagnement à domicile et le placement en résidences médicalisées. Malgré ce constat, l'accueil familial peine à se développer alors qu'il s'intègre parfaitement entre le logement inclusif et le placement en institution. Ces revendications sont tout à fait classiques pour les accueillants familiaux, que l'on pourrait corriger par la voie réglementaire. Au-delà d'une action revendicatrice personnelle, cette situation met l'accent sur la situation de tout un mode d'accueil de la dépendance qu'elle représente, dont la France doit se saisir si elle veut réussir la révolution de l'âge. Aussi, elle lui demande quelles actions il compte entreprendre pour assurer la survie de ce dispositif et éviter que de pareilles situations ne se reproduisent.

Données clés

Auteur : [Mme Mireille Robert](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44615

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1282

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)